

la limitation et la réduction des moyens de transport des armes nucléaires stratégiques offensives et des moyens de défense contre les fusées balistiques.

Les discussions sur ce sujet extrêmement complexe ne seront pas faciles. Nous n'avons aucune illusion à cet égard. Je sais combien il a fallu de patience et de tenacité pour en arriver là où nous sommes. Je connais les difficultés qui nous attendent. Je n'ignore pas les craintes, la méfiance et les anxiétés que nous devons surmonter. Mais je crois que le même esprit de conciliation qui s'est manifesté dans les négociations du présent Traité peut nous procurer un bon résultat.

L'homme peut encore être maître de son destin, à l'âge nucléaire, et apprendre à aimer ses frères.

En vue d'atteindre cet objectif — afin que le monde sorte des ténèbres de la guerre pour entrer dans la lumière de la raison et de la sécurité — j'engage solennellement les ressources, la résolution et les efforts incessants du peuple et du Gouvernement des Etats-Unis.»

---

## DES GARANTIES POUR TRENTE ANS

L'Agence continuera d'appliquer son système de garanties pendant trente ans afin de s'assurer que la collaboration entre le Japon et les Etats-Unis en matière d'énergie nucléaire ne vise que des fins pacifiques.

Un accord conclu à Vienne le 10 juillet remplace celui qui était en vigueur depuis cinq ans et viendra à expiration en octobre 1968. Les Gouvernements japonais et américain ont d'abord conclu un accord bilatéral de coopération concernant les emplois civils de l'énergie nucléaire en 1958 et ils ont transféré l'administration des garanties à l'AIEA en 1963. L'accord nippo-américain a été prolongé pour trente ans et le Conseil des gouverneurs a approuvé une demande selon laquelle l'Agence devrait continuer à appliquer les garanties pendant cette période.

Le Japon a été le premier pays à accepter, en 1959, les garanties de l'Agence qui s'appliquent maintenant dans ce pays à 21 réacteurs et assemblages critiques, y compris la grande centrale nucléaire de Tokai-Mura, et 37 autres installations.



M. Kinya Niiseki, Ambassadeur du Japon en Autriche et gouverneur représentant le Japon au Conseil des gouverneurs, échangent une poignée de main avec M. Jack Vanderryn, Représentant permanent par intérim des Etats-Unis auprès de l'Agence, après la signature d'un accord prévoyant l'application de garanties à des travaux exécutés en collaboration par les deux pays. Entre eux M. John Hall, Directeur général par intérim. Photo : AIEA

M. Kinya Niiseki, Ambassadeur du Japon à Vienne et membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, qui a signé cet accord au nom de son Gouvernement, a fait observer, que le Japon a été le premier pays à transférer à l'Agence l'administration des garanties prévues dans un accord bilatéral (accord entre le Japon et les Etats-Unis). C'est ce qu'à souligné également le Directeur général de l'Agence par intérim, M. John A. Hall, qui a signé l'accord au nom de l'AIEA. M. Hall a ajouté que de tous les Etats Membres de l'Agence, c'est le Japon qui a le plus grand nombre d'installations placées sous les garanties de l'Agence.

M. Jack Vanderryn, Représentant permanent par intérim des Etats-Unis auprès de l'Agence, a déclaré que c'était là un nouvel exemple de la politique du Gouvernement japonais, qui consiste à utiliser l'énergie nucléaire uniquement à des fins pacifiques.

#### ACCORD AVEC LES PHILIPPINES

Le 15 juillet, un accord analogue a été signé, aux termes duquel l'Agence continuera d'appliquer les garanties prévues dans l'Accord de coopération pour



L'accord prévoyant la continuation de l'application des garanties aux travaux exécutés en collaboration par les Philippines et les Etats-Unis a été signé par (de gauche à droite) M. Salvador López, Ambassadeur des Philippines aux Etats-Unis et Représentant permanent de son pays auprès des Nations Unies, M. John Hall, Directeur général par intérim et M. Jack Vanderryn, Représentant permanent par intérim des Etats-Unis. Photo : AIEA

---

l'utilisation de l'énergie atomique à des fins civiles, conclu entre les Etats-Unis et les Philippines.

Après avoir conclu un premier accord de coopération en 1955, les deux pays avaient transféré à l'Agence, en 1964 et pour une période de quatre ans, l'administration des garanties prévues dans cet accord.

M. Salvador P. López, Ambassadeur des Philippines aux Etats-Unis et Représentant permanent auprès de l'ONU a déclaré que le Système de garanties avait donné toute satisfaction et que, de l'avis du Gouvernement philippin, il devait être maintenu. M. Vanderryn, a déclaré que les Etats-Unis envisageaient de céder aux Philippines une quantité d'uranium enrichi pouvant atteindre 17 600 kg pour deux réacteurs de puissance de 500 MWe qui seraient mis en service au cours de la prochaine décennie.

M. John A. Hall, Directeur général de l'Agence par intérim a déclaré que le nouvel accord n'ajoutait pas aux tâches de l'Agence, mais attestait la maturité à laquelle l'Agence est parvenue grâce à l'appui et à la coopération de pays comme les Etats-Unis et les Philippines. De plus, les objectifs de l'Accord sont conformes à ceux du Traité de non-prolifération.